

PROJET DE LOI

adopté

le 29 avril 1992

N° 112
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation des statuts
du Groupe d'étude international du cuivre.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur
suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 267 et 298 (1991-1992).

Article unique.

Est autorisée l'approbation des statuts du Groupe d'étude international du cuivre, adoptés le 24 février 1989 à Genève et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 avril 1992.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 267 (1991-1992), Sénat.